

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du contrat de territoire Pays de Bray

PAYS DE BRAY : UN CONTRAT DE TERRITOIRE POUR UNE EAU PLUS SÛRE ET UNE ALIMENTATION PLUS LOCALE

La Chapelle aux pots, le 8 septembre 2025. Le Pays de Bray engage un programme pour l'eau et le climat. Sur un territoire de 23 communes soit environ 18 800 habitants, la Communauté de communes du Pays de Bray (CCPB), l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Syndicat intercommunal des eaux d'Ons-en-Bray (SIE) signent un contrat de six ans (2025-2030). La première étape, 2025-2027, représente 360 492,28 € d'actions et l'embauche d'un poste d'animation dédié à la protection de la ressource en eau. Objectifs : améliorer la qualité de l'eau potable, aider les agriculteurs à réduire les intrants, renforcer l'alimentation locale, et préparer le territoire au changement climatique.

CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT :

La priorité est donnée à la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation des captages. Les analyses montrent des teneurs en nitrates qui doivent baisser. Le contrat prévoit par exemple un suivi régulier dans les champs sous forme de réseau de mesures « reliquats azotés » et fixe un cap clair : atteindre le seuil de 40 mg/l aux captages (Ons en Bray et Flavacourt). Pour y arriver, la CCPB et le SIE accompagnent les agriculteurs sur des itinéraires techniques moins gourmands en intrants et installent une plateforme d'essais "Made in Pays de Bray". Cette plateforme permet de tester, à la ferme, des couverts, rotations et pratiques qui économisent les engrais et protègent les sols. L'ambition est d'engager au moins un quart des surfaces agricoles des aires de captage dans cette évolution.

Dans le même temps, le territoire remet à jour ses connaissances : cinq études seront menées sur les aires d'alimentation des captages (AAC) et les périmètres de protection seront révisés lorsque c'est nécessaire. L'outil foncier sera mobilisé : la cartographie des exploitations sera actualisée à 100% pour mieux cibler les actions, en lien avec les agriculteurs.

Dans les champs : produire en préservant l'eau

Le Pays de Bray s'appuie sur ses forces agricoles. Sur 3 528 ha de surfaces agricoles utiles situées en aires de captage, le contrat vise 750 ha conduits à bas niveau d'intrants d'ici 2027. Concrètement, il s'agit d'augmenter la part de systèmes cultivés qui limitent l'usage d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires, tout en sécurisant les rendements et le revenu. Des tours de plaine et des journées techniques faciliteront le partage d'expérience entre agriculteurs. Le paysage n'est pas oublié. La haie bocagère, essentielle pour retenir l'eau, abriter la biodiversité et protéger les sols, retrouvera sa place. L'objectif affiché est de planter 17 km de haies à l'horizon 2030 et de restructurer la filière "bois-bocage énergie" pour valoriser l'entretien des haies et fournir un combustible local aux équipements adaptés.

Dans les cantines et les commerces : manger plus local et durable

Le contrat fait aussi le lien entre assiettes et captages. Une étude nourricière dressera un état des lieux complet de ce que le territoire peut produire et consommer en local. Elle guidera l'approvisionnement de la restauration collective afin d'atteindre les objectifs de la loi EGalim : au moins 50 % de produits durables, dont 20 % de bio dans les menus. Un observatoire numérique (webmapping) donnera visibilité aux producteurs et simplifiera les mises en relation avec les acheteurs publics et privés. Des événements de sensibilisation, des outils pédagogiques et des parcours thématiques (comme un circuit touristique "lait bio") contribueront à faire connaître les produits du coin et les pratiques qui économisent l'eau.

Dans les villages : des achats publics qui protègent la ressource

Parce que chaque chantier compte, la commande publique intégrera progressivement des critères "eau" (choix des matériaux, pratiques de chantier, gestion des eaux pluviales, etc.). L'idée est simple : chaque euro dépensé par la collectivité doit réduire la pression sur la ressource en eau, pas l'augmenter. Cette approche sera alignée avec les résultats de l'étude nourricière et les besoins de la filière bois-bocage, pour cohérer les décisions locales.

Paroles de signataires

"Ce contrat organise, accélère et rend visibles nos actions au service de la ressource et de l'alimentation en eau potable de la population. Nous ne partons pas de rien : sur nos aires de captage, des surfaces sont en partie conduites à bas niveau d'intrants, le bocage constitue un atout, et notre engagement en faveur de pratiques agro-environnementales vertueuses constitue un pilier. C'est sur ce terreau fertile que nous voulons avancer".

- **Jean-Michel DUDA, président, Communauté de communes du Pays de Bray**

"Exemplaire et ambitieux, ce contrat, véritable projet de territoire, relie la protection des captages, l'évolution des pratiques agricoles, l'alimentation locale, le développement de la filière bois-bocage... Portée collectivement, la démarche s'appuie sur des objectifs jalonnés dans le temps et vise des résultats mesurables. L'agence de l'eau financera en priorité les actions inscrites et accompagnera les acteurs locaux pour transformer ces engagements en progrès concrets."

- **Pascale Mercier, directrice territoriale des Vallées d'Oise, Agence de l'eau Seine-Normandie.**

COÛTS ET FINANCEMENTS

La première séquence 2025-2027 regroupe 360 492,28 € d'actions, dont 181 469,28 € pour l'animation technique. Ce poste, hébergé par la CCPB, coordonne les mesures, accompagne les exploitations, mobilise les partenaires et rend compte chaque année des avancées. L'agence de l'eau examinera en priorité les dossiers inscrits au contrat ; les opérations à fort impact sur l'eau et la biodiversité sont éligibles à des taux d'aide élevés, à partir de 60 %, sous réserve d'instruction et de conformité avec son programme d'intervention. Les financements complémentaires seront recherchés auprès des partenaires publics et privés.

CE QUE CELA CHANGE POUR LES HABITANTS

Pour les familles, c'est une eau du robinet à terme mieux protégée et une alimentation plus locale dans les cantines et les événements du territoire. Pour les agriculteurs, c'est un accompagnement technique et des débouchés identifiés. Pour les communes, c'est une méthode pour que les travaux et achats tiennent compte de la protection de l'eau en quantité et en qualité et du climat. Le fil conducteur reste le même : agir au plus près du terrain, mesurer les résultats et ajuster au besoin.

ORGANISATION ET SUIVI DU CONTRAT

Le contrat s'étend jusqu'au 20 février 2031. Il progresse en deux périodes de trois ans. Un bilan est présenté chaque année et une revue à mi-parcours permet d'ajuster la feuille de route. La CCPB assure l'animation et une partie des actions ; le SIE d'Ons-en-Bray est co-porteur pour l'eau potable dans le cadre d'une animation mutualisée. Un comité de pilotage réunit régulièrement les signataires et les cofinanceurs pour suivre les résultats et, si besoin, réviser la programmation. La mobilisation du territoire s'appuie notamment sur des « classes d'eau » pour les élus et des « tours de plaine » avec les agriculteurs.



Crédits photos CCPV

PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

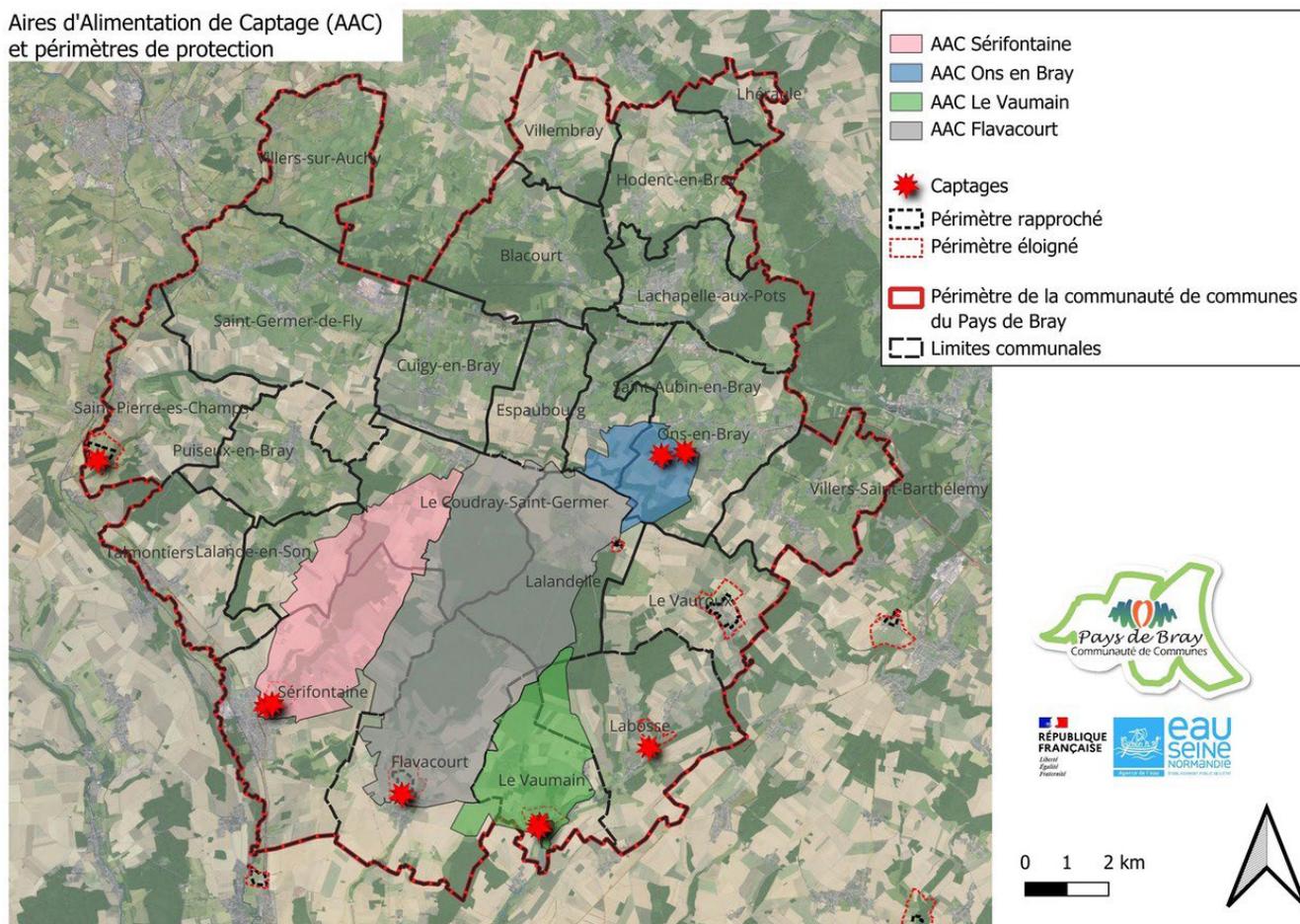
La communauté de communes du Pays de Bray regroupe 23 communes situées à l'ouest du département de l'Oise, dans les Hauts-de-France. Son territoire, d'une superficie d'environ 250 km², compte près de 18 800 habitants. L'intercommunalité exerce des compétences variées : développement économique et touristique, aménagement de l'espace, environnement et gestion des déchets, services aux habitants, culture et mobilité. Dans le cadre du contrat de territoire, elle porte l'animation et pilote une partie des actions, notamment celles liées à la protection de la ressource en eau, à l'agriculture durable et à l'approvisionnement alimentaire local. Son siège est à Lachapelle-aux-Pots.

cc-paysdebray.com



Le syndicat intercommunal des eaux d'Ons-en-Bray (SIE) regroupe plusieurs communes de la CCPB et gère la compétence eau potable. Il est reconnu localement pour la production et la distribution de l'eau, qu'il assure sur 9 communes de la communauté de communes. Dans le cadre du contrat de territoire, le SIE est co-porteur et travaille en animation mutualisée avec la CCPB depuis 2025. Sa mission est d'appuyer la mise en œuvre des actions de protection des captages et de contribuer à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Aires d'Alimentation de Captage (AAC) et périmètres de protection



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substance toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins, et des zones humides. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour six ans.

www.eau-seine-normandie.fr



**CONTACTS
PRESSE**

Agence de l'eau
Seine-Normandie
Mélissa Magoutier
magoutier.melissa@aesn.fr
03.44.30.41.22

**CONTACTS
PRESSE**

Communauté de communes
du Pays de Bray
Fanny ROUX
froux@cc-paysdebray.fr
03.65.94.01.35

